

À Paris, le 21 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romain Baubry veut interdire les signes religieux ostentatoires dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale et ses tribunes

Le 5 novembre dernier, en plein débat budgétaire, un groupe de visiteurs assistait aux échanges depuis les tribunes de l'hémicycle. Parmi eux, **plusieurs fillettes et accompagnatrices scolaires portaient le voile islamique.**

Pour Romain Baubry, cette scène est **contraire à l'esprit même de la République**. Il rappelle que **le Parlement est le temple de la démocratie**, la maison du peuple français, et qu'il **doit rester à l'abri de toute revendication communautaire ou religieuse.**

Le voile n'est pas un symbole de liberté, mais **d'asservissement**. En France, la femme est libre de conscience et libre de se défaire des contraintes religieuses.

Face à cette dérive, **Romain Baubry a déposé une proposition de résolution visant à compléter le Règlement de l'Assemblée nationale afin de garantir la neutralité religieuse dans l'hémicycle et ses tribunes**, à l'exception des représentants étrangers ou des cultes présents dans un cadre institutionnel.

Le député appelle à **faire respecter strictement le principe de neutralité** afin que l'Assemblée nationale demeure **un lieu dédié à la République, et à elle seule.**

Romain BAUBRY

*Député de la 15^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône
Conseiller Municipal de Sénas*

Romain BAUBRY

*Député de la 15^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône
126, rue de l'Université 75007 PARIS – romain.baubry@assemblee-nationale.fr – 06 64 26 38 82*